

Je vous présente le « Code de la Constitution »...

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **01/12/2018** à **20:38**



Photos du journal

**Brigitte Remy**

Les policiers n'avaient jamais connu une telle demande. Ce lundi 26 novembre, un représentant du mouvement des Gilets jaunes de Saint-Malo s'est présenté au commissariat de police de la ville pour porter plainte contre Emmanuel Macron et le gouvernement français. « Ils n'avaient jamais vu ça. Les policiers sont allés rechercher dans le code de la constitution pour voir si cela était possible », en rigole encore Loïc.

Devant la conformité de la demande, l'officier de police a enregistré la plainte pour « les faits de racket, dilapidation de l'argent public, préjudice moral et mise en danger de la vie d'autrui, violences volontaires avec arme, usage abusif de la force publique sur personne vulnérable, atteinte au droit de manifestation ».

Photos du journal · il y a 1 semaine ·

Afficher en plein écran · options

Produits affichés

Le Code quoi....????

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/12/2018 à 13:12**

Bonjour

Je serais curieux de voir à quoi ressemble le Code de la constitution [smile4]

Par **LouisDD**, le **02/12/2018 à 13:47**

Hey

Peut être font-ils référence à ceci :

<https://www.editions-dalloz.fr/code-constitutionnel-et-des-droits-fondamentaux.html>

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/12/2018 à 13:53**

Mouais ...

Je crois plutôt qu'ils se sont complètement emmêlés les pinceaux. Ils voulaient tout simplement parler de la Constitution.

Par **LouisDD**, le **02/12/2018 à 14:55**

Re

Déjà qu'avec le code constitutionnel et des droits fondamentaux (contenant la jurisprudence du CC entre autre) je pense que c'était pas gagné pour des non juristes de comprendre les tenants de la demande, alors juste avec la Constitution j'aimerais bien voir ça

Ce serait en tout cas bon de savoir ce qu'il en est exactement, un article Facebook je vais pas vous mentir ça ne m'inspire pas confiance

Par **vongola**, le **02/12/2018 à 15:04**

M'ouais, blague à part je trouve que la désinformation qui traîne sur les réseaux sociaux commence à devenir inquiétante.

Par **vongola**, le **02/12/2018 à 15:08**

Je vous rejoins Louis, j'ai même un article Facebook selon lequel, " si une pétition réunis 500 000 voix", la constitution prévoit la démission du ministre de l'intérieur. Le tout avec un montage diffamatoire de Castaner qui serait un ancien chef mafieux marseillais.

Par **LouisDD**, le **02/12/2018 à 15:50**

Ah oui quand même... c'est pas gagné[smile36][smile35]

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/12/2018 à 07:51**

Bonjour

Vous comprenez maintenant pourquoi je suis un anti réseau sociaux.

Par **Clément Passe-Partout**, le **04/12/2018 à 21:38**

Y'a un désinformation et méconnaissance du fonctionnement de nos institutions incroyables et effrayantes. C'est une catastrophe : pour ceux qui ont vu le tweet de Wanda Pastor, cela influe même les étudiants...

Y'a quand même une fake news autour de l'idée qu'un décret aurait abrogé la Constitution... (RIP Kelsen). C'est dingue.

Et c'est là que je me dis que y'a un loupé quelque part, qu'enseigner les bases de nos institutions par des profs de droit hors université aurait toute son importance....

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/12/2018 à 08:19**

Bonjour

[citation] Y'a quand même une fake news autour de l'idée qu'un décret aurait abrogé la Constitution [/citation]

Ah oui quand même !

C'est là qu'on regrette que l'ECJS soit une sous matière au lycée et qui bien souvent n'est même pas enseigné car le professeur d'histoire-géo/SES/Philo chargé de cet enseignement, se sert du créneau pour avancer dans sa matière principale.

Ce serait bien qu'on fasse appel à des étudiants en Master ou en doctorat pour dispenser cette matière.